

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 23 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois du mois de mai, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Absente excusée : Carole GUERIN.

Monsieur Christopher LATAPY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation des procès-verbaux des 18 et 25 avril 2014,***
- ***Délibération modificative au budget,***
- ***Travaux de voirie,***
- ***Convention faucardage***
- ***Mise à disposition de la salle des fêtes CIR'CAMBROUSSE***
- ***Compte-rendu des réunions***
- ***Questions et informations diverses***

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 18 ET 25 AVRIL 2014

Monsieur Christopher LATAPY refuse d'adopter les deux procès-verbaux pour deux raisons, la première du fait que sa nomination au Syndicat des Gens du Voyage n'a pas été mentionnée au procès-verbal du 18 avril et la seconde parce que son intervention sur l'installation par un particulier d'un panneau de limitation à 50 km/h n'a pas été retranscrite au procès-verbal du 25 avril. Il souhaite faire remarquer aux administrés "que l'on ne peut pas faire n'importe quoi sur le domaine public".

Pour le premier point, le Maire, Arnaud GARBAY et Marc LABADIE expliquent que la désignation des délégués au Syndicat des Gens du Voyage a été votée en conseil communautaire à la Communauté de communes. La liste des délégués publiée dans le procès-verbal du 18 avril concernait uniquement les syndicats intercommunaux auxquels adhère directement la commune de Saint Loubert.

Cette liste peut en effet être complétée pour information par la liste des conseillers de Saint Loubert nommés délégués par la Communauté de communes aux syndicats intercommunaux, à savoir :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ <i>Syndicat des Gens du Voyage :</i><ul style="list-style-type: none">○ Titulaire : Christopher LATAPY○ Suppléante : Karine JOLLES
➤ <i>SMAHBV :</i><ul style="list-style-type: none">○ Titulaire : Arnaud GARBAY | <ul style="list-style-type: none">➤ <i>SICTOM du Langonnais :</i><ul style="list-style-type: none">○ Titulaire : Bertrand MATHAT○ Suppléante : Isabelle DA ROS
➤ <i>Pays des Rives de Garonne :</i><ul style="list-style-type: none">○ Suppléante : Myriam FERBOS |
|---|---|

Pour le second point, le Maire précise qu'il avait recherché la personne qui avait placé ce panneau. Cette recherche étant infructueuse le panneau a été retiré et conservé en mairie, la pose de signalisation nécessitant un arrêté du Maire.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2014

Après ces précisions, les procès-verbaux des réunions des 18 et 25 avril 2014 sont ensuite adoptés à l'unanimité.

2014-023 – DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 1/2014

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget pour inscrire :

- la modification des mandats n° 147 et 148 relatifs aux emprunts de 2009 (296,00 €)
- l'augmentation des intérêts due au remboursement anticipé du prêt de 40 000 € du Crédit Agricole au 20/05 au lieu du 01/05 (74,00 €).

Il propose les écritures suivantes :

D 66111	+ 370,00 €
D 023	- 296,00 €
D 022	- 74,00 €
R021	- 296,00 €
R1641	+ 296,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire informe qu'il a demandé un devis supplémentaire à la SARL CHATAIGNÉ pour les travaux de la voie communale n° 8 de la Verdure, celui-ci s'élève à la somme de 9 457,20 € TTC. Il rappelle le montant du devis de la société EUROVIA reçu précédemment, à savoir : 10 697,02 € TTC.

Myriam FERBOS demande si l'entreprise MALANDIT avait effectué les précédents travaux de voirie. Le Maire répond qu'elle a effectué certains travaux, qu'elle a d'ailleurs été consultée pour ceux-ci mais a décliné l'offre.

Une discussion s'engage sur la technique à retenir, grave émulsion ou grave ciment. En tout état de cause, le Maire conseille d'attendre avant de programmer les travaux que les travaux à venir du vélo route soient déterminés.

La SARL CHATAIGNÉ est retenue.

2014-024 – CONVENTION FAUCARDAGE

Le Maire présente les devis des entreprises de faucardage pour 3 passages complets (voies communales et chemins ruraux) et 1 passage pour les collecteurs (grands fossés) :

- EARL de la Treille : 4 200,00 € TTC
- Syndicat Mixte du Sauternais : 3 219,35 € TTC

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis du Syndicat Mixte du Sauternais et autorise Le Maire à signer la convention.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a signalé à certains propriétaires de ne plus utiliser de désherbant dans les fossés conformément à la réglementation.

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES – CIR'CAMBROUSSE

Le Maire donne lecture du courrier demande de réservation du préau de la salle des fêtes du 11 juin au 14 juillet par l'association Cir'Cambrousse.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, le Maire contactera le charpentier pour savoir si les poutres peuvent supporter les agrès.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **SICTOM** : Bertrand MATHAT fait part de l'élection du nouveau bureau et du vote du budget.
- **SDEEG** : Bertrand MATHAT fait part du renouvellement du bureau. Il informe de la libéralisation prochaine du marché de l'énergie avec pour conséquence la disparition programmée des tarifs règlementés de vente d'électricité et de gaz. La fin des tarifs actuels interviendra le 1^{er} janvier 2015 pour les sites gaziers d'une consommation >200 000 kWh et le 1^{er} janvier 2016 pour les sites gaziers d'une consommation > 30 000 kWh et les sites électriques d'une puissance >36 kVA. Au-delà de cette date les contrats aux tarifs règlementés deviendront caducs. Le SDEEG se propose de faire des groupements de commandes "Achat d'Énergies". La commune dans un premier temps doit faire acte de candidature pour le marché du gaz naturel. Le problème se pose de l'information des administrés, c'est un point à soulever en réunion de la Communauté de communes.
- **AADP** : Karine JOLLES fait part de la réunion au cours de laquelle ont été présentés la structure, le dernier compte-rendu de 2013, le compte administratif de 2013 et la préparation de la prochaine assemblée générale. En résumé, il a été constaté une baisse du volume horaire, soit - 1,06 % par rapport au budget prévisionnel due à une baisse de la fréquentation des bénéficiaires qui font plutôt affaire avec le secteur marchand plus réactif et moins cher. Un autre problème va se poser à terme, 1/3 du personnel va partir à la retraite au cours des trois années à venir.
- **Syndicat des Gens du Voyage** : Christopher LATAPY et Karine JOLLES font part de la réunion au cours de laquelle ont été présentées les compétences du syndicat (gestion de l'école Django Reinhardt et du camp de Sève géré par Aquitanis). Il fait part ensuite de l'élection du bureau et de la présentation des budgets. Les grands axes de réflexion pour les années à venir sont le réaménagement et l'agrandissement du camp de Sève, le devenir des bâtiments de l'école et l'acquisition d'un terrain d'un minimum de 3 ha pour la création d'une aire de grand passage. Le camp de Sève sera fermé pendant un mois cet été comme chaque année pour l'entretien. L'école devrait fermer prochainement par manque d'effectif.
- **SISS** : Richard MANO fait part de l'élection du bureau, de la détermination des indemnités de fonction et des délégations au président. Une visite des locaux a été proposée aux délégués des communes. Priorité est donnée aux transports scolaires, tout en sachant que c'est le Conseil Général qui est décisionnaire au niveau des circuits de bus et des arrêts. Le transport marchand pour les associations et les particuliers est à développer car il est plus rémunérateur. Pour des raisons budgétaires, la semaine de la sécurité routière ne sera pas programmée cette année, son coût étant de 35 000 €. Le syndicat peut mettre à disposition de chacun diverses formations, notamment en matière de formation aux premiers secours.
- **SMAH** : Arnaud GARBAY fait part de l'élection du bureau. Lors de cette réunion,

l'historique du syndicat a été rappelé.

- **Commission Communication de la CdC** : Pierre DIENER fait le compte rendu de la réunion. Il présente les employés de la CdC en charge de cette commission. Suite à la fusion des 3 CdC, un recensement des moyens de communication a été effectué, un nouveau logo a été créé et une charte graphique commune a été réalisée.
- **Conseil d'école de Castets** : Pierre DIENER fait part de l'état d'avancement des travaux de réflexion pour les nouveaux rythmes scolaires à appliquer à la rentrée 2014. Une discussion s'engage sur la gratuité de la garderie et sur les tranches de travaux restant à réaliser. Karine JOLLES informe le conseil municipal de sa discussion avec le Maire de Bieujac qui l'a informée qu'à la rentrée prochaine aucun nouvel enfant de Saint Loubert ne serait accepté au SIRP compte tenu des effectifs enregistrés par rapport aux locaux existants. De plus, une participation sera certainement demandée à la commune pour financer le surcoût des activités liées aux nouveaux rythmes scolaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Courrier de Monsieur Michel LACAZE** : Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Monsieur Michel LACAZE concernant sa désignation au poste de délégué de Saint-Loubert auprès du SMAH.
- **Gazinière salle des fêtes** : Le devis signé a été adressé à la société DURTEL. Elle devrait être livrée avant le 14 juin.
- **Réunions** : Le Maire fait part de diverses réunions à venir :
 - réunion d'information ouverte à l'ensemble des administrés pour les réseaux hydrographiques de la Bassanne et du Beuve le 5 juin prochain à Brannens. Un courrier sera adressé aux riverains du Beuve.
 - Assemblée générale du CAUE le 17 juin à Mérignac.
- **USSGETOM – Gobelets réutilisables** : Pierre DIENER propose au Conseil Municipal l'achat de gobelets réutilisables à l'USSGETOM. Ils pourraient ensuite être mis à disposition pour les manifestations des associations. Les tarifs sont les suivants : gobelets de 12 cl = 0,15 € et gobelets de 25/30 cl = 0,18 €. Après discussion, 100 gobelets de 0,12 cl et 300 gobelets de 25/30 cl seront commandés.
- **Élections européennes du 25 mai** : détermination du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.